

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2023

RENFORCER ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES CITOYENS - (N° 1157)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

Mme Lorho, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin,
Mme Lelouis, M. Rambaud, Mme Roullaud, M. Ménagé et Mme Lechanteux

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi entend "renforcer l'engagement et la participation des citoyens" aux élections, pas à les y contraindre par des dispositifs de sanction. L'incitation restant préférable à la contrainte dans le cadre des élections, cet amendement entend donc supprimer l'amende proposée par le rapporteur.